



Déclaration régionale des femmes autochtones africaines Pour la Deuxième Conférence mondiale des femmes autochtones, du 12 août au 2 septembre 2021

Les femmes autochtones ont progressé dans la défense de leurs droits grâce au renforcement des capacités en participant à différentes réunions nationales, régionales et internationales telles que la Commission sur la condition des femmes, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones et la Convention sur la diversité biologique, entre autres. Les femmes autochtones africaines, cependant, ont été mises de côté. Cela est dû à divers défis auxquels sont confrontées les femmes autochtones, tels que la violence basée sur le genre, la pauvreté (inégalités économiques), l'inégalité devant la loi, le manque d'accès aux services sociaux tels que la santé et l'éducation, l'accès à, l'utilisation et la propriété des terres, la participation politique et la prise de décision, l'insécurité et les conflits ; caractérisée par des banditismes armés, une insurrection menant à des enlèvements, entre autres.

La première conférence des femmes autochtones a eu lieu en 2013, à l'approche de la 2e conférence sur les femmes autochtones qui se tiendra virtuellement du 12 août 2021 au 2 septembre 2021. des femmes et filles autochtones africaines représentant diverses sous-régions d'Afrique ; L'Afrique occidentale française, l'Afrique centrale, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, le Soudan et d'autres pays arabophones d'Afrique du Nord se sont réunis pour élaborer un document collectif qui présentera leurs priorités et recommandations, ainsi que la voix des femmes autochtones africaines à la déclaration mondiale qui sera présentée lors de la conférence.

Les principales priorités pour l'Afrique sont :

Pauvreté : L'Afrique subsaharienne s'est hissée en tête de liste des régions connaissant une pauvreté extrême à ce moment 2015, les femmes autochtones représentent le pourcentage le plus élevé parmi les plus pauvres du monde. Les femmes autochtones africaines connaissent les niveaux de pauvreté les plus élevés en raison d'un accès extrêmement limité aux ressources telles que la terre, de compétences insuffisantes, des conséquences et de l'impact du changement



climatique, des déplacements internes causés par l'exploitation forestière et l'exploitation minière, ainsi que des conflits armés entraînant la perte de moyens de subsistance ainsi que les inégalités.

Manque d'accès à l'éducation : La plupart des communautés autochtones sont patriarcales et, en tant que telles, elles ne valorisent pas l'éducation des filles, la préférence étant accordée à l'éducation des garçons. On croit que la place d'une fille est à la maison pour accomplir les tâches ménagères, apprendre à s'occuper d'un foyer, et finalement être mariée à sa propre maison. Certains de ces mariages sont des mariages d'enfants où une fille aussi jeune que 9 ans peut être mariée. La pauvreté s'explique par le manque d'accès à l'éducation et, à la place, la jeune fille se marie pour une dot qui soulèverait sa famille. Les grossesses précoces et adolescentes ont également contribué à un grand nombre de filles autochtones qui ne s'inscrivent pas à l'école ou abandonnent prématurément. La crainte d'enlèvements et d'enlèvements, tant en situation de conflit que non conflictuelle, a conduit au retrait des enfants, en particulier des filles, des écoles. Des pays comme le Nigeria vivent régulièrement cette situation. La majorité des terres des peuples autochtones se trouvent loin des villes où se trouvent les écoles, et la distance, accessible uniquement à pied, constitue un obstacle à l'accès à l'éducation.

Santé : Les femmes autochtones africaines connaissent un accès inégal aux soins de santé et aux établissements de santé. Ils doivent parcourir de longues distances pour accéder au strict minimum de soins de santé. Lorsque les centres de santé sont proches des communautés, il n'y a ni médecins, ni infirmières, ni médecine, ni installations pour répondre aux besoins de la communauté. Les femmes et filles autochtones n'ont pas accès aux services de santé sexuelle et reproductive ; et dans des situations comme celles-ci où les femmes enceintes et les filles n'ont pas accès aux services de maternité, l'option restante est de compter sur les accoucheuses traditionnelles, ce qui n'est pas efficace et conduit à la transmission d'infections telles que le VIH et l'hépatite de la mère à l'enfant. Les filles n'ont pas accès à des produits hygiéniques tels que les serviettes hygiéniques, ce qui affecte leur qualité de vie. À la lumière de la pandémie de COVID-19, les populations autochtones ont été les dernières à recevoir une aide gouvernementale ainsi que des documents tels que des informations sur les mesures de



prévention et d'infection, des désinfectants pour les mains, des masques et d'autres articles pour aider à freiner la propagation de la maladie. Les femmes autochtones ont trouvé des stratégies pour lutter contre la pandémie grâce à la médecine traditionnelle, car elles sont les détenteurs de savoirs traditionnels dans les communautés.

Violence contre les femmes et les filles : Le taux de violence basée sur le genre, de viols et d'autres formes de violence contre les femmes autochtones est élevé. Ces cas ne sont généralement pas signalés aux autorités compétentes en raison de la peur et de la dépendance des femmes envers les hommes, des croyances sociales et culturelles qui ont normalisé la violence contre les femmes, ainsi que du manque d'accès à la justice pour les femmes autochtones. D'autres formes de violence répandues dans les communautés autochtones, en particulier envers les filles autochtones, sont des pratiques culturelles nuisibles telles que les mariages précoces et forcés, ainsi que la mutilation génitale féminine.

Pouvoir et prise de décision : Dans la plupart des pays africains, il y a un faible nombre, voire parfois inexistant, de femmes autochtones participant aux sphères politiques et politiques. Cela s'explique principalement par les taux élevés d'analphabétisme chez les femmes autochtones. Ils subissent également de la discrimination et de la stigmatisation, ce qui réduit leur taux de participation à divers processus locaux, nationaux, régionaux ou internationaux, qui auraient un impact direct sur leur vie. Le patriarcat institutionnalisé a également empêché les femmes autochtones africaines de faire partie à la fois des institutions traditionnelles et formelles, ainsi que d'occuper des postes où elles peuvent influencer les décisions et les politiques.

Changement climatique : Les peuples autochtones dépendent des ressources naturelles pour survivre ; sans mesures d'adaptation et d'atténuation suffisantes, ils risquent de perdre l'accès à l'eau, de désertification et d'un manque de pâturages pour leur bétail. Le rôle productif des femmes autochtones pour assurer la fourniture de nourriture, d'eau et d'énergie à leurs familles est impacté par le changement climatique. Les femmes autochtones font face aux conséquences du changement climatique, c'est-à-dire migrations forcées, sécheresses, inondations responsables de la dégradation des terres, des glissements de terrain, de l'invasion de sauterelles, de l'insécurité



alimentaire et des conflits. Les femmes et les enfants sont les membres les plus vulnérables de la communauté, ce qui les rend inégalement touchés par les impacts du changement climatique.

Droits de l'homme : La promotion et la protection des droits humains des femmes autochtones sont insuffisantes, ainsi qu'une discrimination et des violations continues des droits des femmes et des filles autochtones. La présence du patriarcat dans la société dominante les rend plus vulnérables à l'oppression, à l'exploitation, aux abus et à la violence en raison des intersections de genre et d'ethnicité. Dans d'autres cas, les femmes autochtones ignorent leurs droits et ne sont donc pas au courant des violations qui leur sont portées. Les femmes et filles autochtones se voient refuser les droits à l'héritage, les biens matériels, le manque d'accès et de propriété des terres parce qu'elles sont des femmes. Cela contribue à la violation de leurs droits car ils sont dépendants et à la merci de ceux qui possèdent et contrôlent les ressources. En raison de l'ignorance de leurs droits, ils se voient justement refuser ces droits.

Biodiversité et conservation : Le rôle des filles et des femmes autochtones n'est pas encore reconnu par les gouvernements. On en parle toujours comme bénéficiaires ou dépendants de la biodiversité pour leur survie. Ils sont rarement présentés comme les gardiens de la biodiversité et de la conservation. Cela sape leur pouvoir générationnel, leur connaissance de la prévention et leurs compétences d'adaptation au niveau du foyer et de la communauté. En temps de catastrophe, ils soutiennent les familles et les communautés en utilisant leurs connaissances en nourriture, herbes et médecine.

Paix et sécurité : Les femmes autochtones sont souvent victimes de conflits armés ou en temps de crise. Ils sont laissés à la tâche de leurs enfants et de leur famille pendant que les hommes participent au conflit. Les peuples autochtones vivent dans des territoires sujets à des conflits liés aux ressources en raison de problèmes de gouvernance des ressources. Dans d'autres régions, l'insécurité et les conflits se manifestent par la violence politique, le banditisme armé et l'insurrection. En cas de conflit et d'insécurité, les femmes et les enfants autochtones représentent la grande majorité des personnes affectées négativement par le conflit. La situation des femmes est rarement prise en compte et leur rôle dans le maintien et la promotion de la paix



n'est pas reconnu. De plus, les femmes autochtones sont rarement représentées dans les institutions décisionnelles et les mécanismes de résolution des conflits et de consolidation de la paix.

Autonomisation économique : La majorité des pays africains ne disposent pas de programmes pour autonomiser économiquement les femmes autochtones, car elles sont laissées à elles-mêmes. La plupart d'entre eux n'ont pas accès à la terre, qui est leur principale source de richesse et de prêts qui les rendront autonomes. Ils manquent également de compétences et de connaissances sur la gestion et la promotion de leurs entreprises. Lorsqu'une femme est économiquement autonome, elle pourra emmener ses enfants à l'école et éviter des cas de violence.

Par conséquent, nous souhaitons formuler les recommandations suivantes à la 2e Conférence des femmes autochtones :

- Les États membres devraient ratifier et mettre en œuvre tous les instruments internationaux des droits humains qui promeuvent et protègent les droits des peuples autochtones et en particulier des femmes autochtones, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Charte africaine de Droits de l'homme et des peuples, la Convention 169 de l'OIT, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Les États doivent prendre des mesures efficaces pour renforcer, respecter et soutenir l'accès et la participation des femmes et filles autochtones à des processus politiques et décisionnels significatifs à tous les niveaux, des plateformes locales aux internationales.
- Les gouvernements, le secteur privé et d'autres parties prenantes devraient investir dans le renforcement des capacités des femmes et filles autochtones afin de leur donner des connaissances et des compétences qui leur permettent de s'auto-développer socialement, économiquement et politiquement.



- Les gouvernements devraient veiller à la mise en œuvre des lois déjà existantes qui protègent les femmes et les filles autochtones contre les pratiques culturelles nuisibles telles que le mariage précoce et la mutilation génitale féminine.
- Les gouvernements doivent créer des mécanismes garantissant l'accès à la justice pour les femmes et filles autochtones dans les institutions judiciaires et mettre en place des mesures, des systèmes et des ressources pour prévenir et protéger efficacement les femmes contre toutes les formes de violence.
- Le gouvernement et tous les acteurs concernés doivent éliminer toutes les barrières telles que l'accès et la tarification aux produits de santé et de santé sexuelle reproductive, tels que les serviettes hygiéniques, qui sont essentielles.
- Les gouvernements devraient inclure les femmes autochtones dans leurs stratégies de reprise après la COVID-19. Les femmes autochtones possèdent une vaste connaissance de la manière de lutter contre la pandémie, notamment grâce à l'utilisation de la médecine traditionnelle et des mesures d'isolement.
- Les gouvernements doivent veiller à ce que les femmes et les filles autochtones aient accès à des services de santé de qualité et adéquats, culturellement adaptés à elles, et qui tiennent compte de leur médecine traditionnelle. Les gouvernements et autres parties prenantes doivent s'associer aux femmes autochtones pour élaborer des stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en adoptant une approche fondée sur les droits des actions climatiques, qui répondent aux vulnérabilités sociales et économiques spécifiques des peuples autochtones et créent des opportunités pour eux poursuivre leurs priorités de développement. Les femmes autochtones possèdent de vastes connaissances traditionnelles, souvent négligées dans les politiques et la recherche, qui, lorsqu'elles sont reconnues et intégrées aux connaissances scientifiques, augmentent l'efficacité de l'adaptation et de l'atténuation, par exemple pour la sécurité alimentaire, le développement de systèmes d'alerte précoce, etc.
- Un financement spécifique et spécialisé devrait être rendu accessible et accessible aux organisations de femmes autochtones qui manquent souvent d'accès à ces informations.



Cela permettra aux femmes et filles autochtones de développer leurs capacités grâce à des formations, ateliers et plaidoyers, ce qui leur permettra d'accéder à la liberté sociale, économique et politique ainsi qu'à l'autonomie.

- Les gouvernements doivent garantir que les propositions de la 1^{re} Conférence mondiale des femmes autochtones de 2013 soient correctement mises en œuvre.
- Les États doivent veiller à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, concernant les femmes, la paix et la sécurité. Les États doivent donner la priorité à la représentation des femmes autochtones à tous les niveaux décisionnels dans les institutions et mécanismes infranationaux, nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits.
- Les États membres devraient soutenir la transformation de nos systèmes alimentaires vers une agro-écologie qui garantit un système de production alimentaire de qualité tout en maintenant et protégeant l'écosystème, tout en produisant des régimes alimentaires sains et nutritifs, durables tout en atténuant le changement climatique.
- Les États devraient mettre en place des mécanismes et des mesures pour garantir l'accès des peuples autochtones à leurs terres.

Les femmes et les filles autochtones sont depuis longtemps en première ligne des mouvements autochtones, luttant pour leurs droits, réclamant la reconnaissance et participant à des espaces où des décisions qui changent la vie sont prises. Nous, les femmes autochtones d'Afrique, nous engageons à travailler avec nos gouvernements pour garantir et défendre nos droits, ainsi qu'à préserver et protéger les ressources naturelles de nos communautés.

